

Fiche de poste

Académie de Versailles

Directeur(trice) adjoint(e) du service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire,

Conseiller(e) technique auprès de l'IA- DASEN des Hauts-de-Seine

I. Description générale du poste

Les missions du directeur départemental-adjoint de l'UNSS se fondent sur la note de service n°2019-150 du 17-10-2019 relative à la candidature à des emplois de directeur national, régional ou départemental de l'UNSS, parue au bulletin officiel n° 39 du 24 octobre 2019. Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie –directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) et du directeur départemental de l'UNSS, il (elle) a pour mission générale de seconder le directeur départemental dans la mise en œuvre de la politique de développement du sport scolaire définie par les instances nationales en lien avec le projet académique. En tant que conseiller technique, il apporte conseil et expertise et il est force de proposition auprès du directeur départemental.

Peuvent faire acte de candidature les enseignants d'EPS et autres fonctionnaires d'État titulaires de catégorie A. Les personnels ne relevant pas des corps enseignants du second degré seront accueillis par voie de détachement selon les modalités définies par la note de service Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premiers et seconds degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

II. Missions

A. Piloter et gérer le service départemental

- Aider au pilotage et à la mise en œuvre du projet départemental dans le cadre du sport scolaire, en cohérence avec le projet académique et en lien avec les orientations nationales de l'UNSS.
- Animer les activités départementales du sport scolaire par un travail étroit avec le directeur départemental, les enseignants d'EPS, les coordonnateurs de district, les chefs d'établissement présidents des associations sportives (AS).
- Concevoir et mettre en œuvre le Plan départemental de développement du sport scolaire (PDDSS) en lien avec les différents outils de pilotage auxquels il doit se référer. Assurer la communication du sport scolaire auprès de tous les acteurs du territoire pour faire valoir sa place comme outil au service de la déclinaison de l'ensemble des politiques publiques.
- Assurer une communication régulière avec les IA-IPR pour renforcer la place de l'AS comme prolongement de l'EPS.
- Préparer et mettre en place toutes les instances départementales prévues dans le cadre des statuts ainsi que les différentes réunions et actions. Une proposition de programme annuel et un bilan d'activités devront être présentés régulièrement.

B. Impulser et animer le sport scolaire dans le département

- Préparer la rentrée en anticipant un calendrier et les temps forts de l'année.
- Favoriser les stratégies locales de complémentarité entre les établissements pour garantir une équité de traitement de tous les élèves sur l'offre de pratiques et accompagner le parcours sportif du jeune dès le cycle 3

- Mener à bien les différents projets d'organisation des championnats et des rencontres UNSS (de district, départementaux, académiques, nationaux ou internationaux) organisés dans le département.
- Gérer le réseau des coordinateurs de districts en formalisant concrètement les rôles de chacun pour informer les autorités des moyens nécessaires au bon fonctionnement du sport scolaire local.
- Faire vivre le réseau des présidents d'AS ainsi que les différents réseaux des usagers du sport scolaire.
- Développer les liens avec l'USEP et mettre en évidence la construction du parcours sportif dans le cadre du cycle 3.

- Être le garant de la mise en œuvre de la feuille de route de répartition des crédits d'animation au niveau départemental en tenant compte des choix du service régional. L'ensemble des motifs d'agir du sport scolaire et la variété des modalités de pratiques (compétitives, promotionnelles, événementielles) doivent être mis en œuvre.

C. Contribuer activement et avec méthode au déploiement et au rayonnement du sport scolaire

- Définir la stratégie d'accompagnement et de suivi des associations sportives en lien avec le service régional.
- Participer à la réussite des actions éducatives (citoyenneté, santé, lutte contre la violence, etc.) menées par des associations complémentaires de l'éducation nationale ou partenaires du ministère et de l'UNSS dans le cadre d'opérations d'éducation par le sport.
- Représenter l'UNSS auprès des institutions, des collectivités territoriales et des différents partenaires.
- Contribuer au travail de valorisation du sport scolaire avec les responsables sportifs des différentes collectivités territoriales, des comités départementaux du comité olympique et sportif français (CDOS) et du comité paralympique et sportif français, des clubs sportifs, des ligues et des fédérations sportives.
- Construire des partenariats utiles : créer les relations nécessaires avec chacun des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, CDOS...) pour faire du sport scolaire un outil d'ouverture et d'éducation aux choix (multi- activités sportives et variétés des fonctions) accessible à tous les élèves, sans distinction aucune.

III. Connaissances et compétences attendues

- Capacité à impulser et mettre en œuvre de nouveaux projets ;
- Qualités organisationnelles permettant de mettre en œuvre et suivre les dossiers ;
- Compétences rédactionnelles ;
- Qualités relationnelles et compétences pour le travail en équipe affirmées ;
- Connaissance des outils de communication externe et de bureautiques ;
- Disponibilité.

IV. Conditions d'exercice

- Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles. Les modalités d'exercice définies suivent le Règlement intérieur applicable aux agents de la DSDEN.
- Déplacements à prévoir (permis B obligatoire) Le (la) directeur (trice) départemental(e) adjoint (e) UNSS Hauts-de-Seine, conseiller(ère) technique de la directrice académique des Hauts-de-Seine, exerce ses missions sur l'ensemble du territoire départemental. Ses missions peuvent s'étendre à un niveau académique, voire régional.
- Lieu d'exercice : La DSDEN de NANTERRE (92),

V. Renseignements et candidature

La candidature doit comporter un CV et une lettre de motivation.

Elle doit être adressée, sous couvert de votre supérieur hiérarchique, au plus tard le 10 octobre 2022, à Madame l'inspectrice d'Académie, directrice des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine, par courriel aux adresses suivantes ce.ia92.spia@ac-versailles.fr et ce.ia92.iab@ac-versailles.fr